



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 20 mars 2020

L'État prend des mesures pour protéger les plus défavorisés

Devant la situation préoccupante à venir liée au coronavirus, Thierry Coudert, préfet de Seine-et-Marne, met en place des dispositifs d'aide en faveur des personnes les plus défavorisées :

- les sans domiciles qui seraient testés positifs mais ne relèveraient pas de l'hospitalisation et ne pourraient être maintenus en centre d'hébergement, seront bientôt pris en charge dans un centre d'hébergement spécifique ;
- les maraudes sont maintenues à Chelles, Meaux et Melun, avec le maintien ouvert de plusieurs accueils de jour ;
- les capacités d'hébergement pour les sans domiciles fixes sont augmentés de 40 places ;
- mise en place d'une équipe mobile sanitaire de la Croix Rouge, renforcée par les associations Equalis et empreinte, permettant de diagnostiquer les cas éventuels de coronavirus chez les personnes hébergées ou les personnes à la rue ;
- la distribution de denrées alimentaires dans un contexte où les principales associations voient leurs bénévoles se retirer, bénéficie du soutien de l'État dans le recrutement de bénévoles. 20 jeunes de services civiques se sont d'ores et déjà portés volontaires afin d'aider pour les gardes d'enfants et pour la distribution alimentaire.

Pour rappel, le gouvernement a décidé le report de deux mois pour :

- le Plan hiver pour les sans domicile ; ce qui correspond à 253 places hivernales maintenues ainsi que 65 places d'abris de nuit qui ont été délocalisées dans l'ancien hôpital afin de permettre le respect des mesures barrières. Ainsi les sans domicile vont bénéficier de chambres et non dans des dortoirs.
- la trêve hivernale pour les expulsions locatives.

Les services de l'État se mobilisent afin de faire respecter l'application des mesures barrière dans tous les établissements d'hébergement (généraliste, asile), ainsi que les plans de continuité d'activités dans tous les établissements travaillant en faveur des plus démunis.

Les services de la préfecture travaillent également en partenariat avec le conseil départemental et soutiennent les différentes associations (Empreintes, Equalis, les Restos du Cœur, la Croix Rouge) engagées en faveur des personnes les plus défavorisées.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr